

Communiqué de presse

**DÉMENTI CATÉGORIQUE DE L'INFORMATION ERRONÉE DIFFUSÉE PAR L'AGENCE BELGA
LE 31 AOÛT ET PORTANT SUR UNE PROCÉDURE D'APPEL**

La Hulpe, le 3 septembre 2018

ATENOR dément catégoriquement l'information erronée diffusée par l'agence Belga le 31 août selon laquelle ATENOR serait concernée par une procédure d'appel du jugement intervenu le 4 mai 2016 dans le cadre de la vente d'une société dite de liquidité.

Comme annoncé dans notre communiqué de presse du 16 juin 2016, s'étant prononcé le 4 mai 2016 sur la procédure pénale relative à la cession d'une ancienne filiale d'ATENOR, le Tribunal Correctionnel de Bruxelles a constaté la parfaite bonne foi d'ATENOR et de ses dirigeants, en relevant l'absence totale de toute collusion. Sur le plan pénal, le jugement du 4 mai 2016 a donc été considéré à juste titre comme définitif.

Pour toute précision utile, le parquet n'a pas fait appel de ce jugement et l'appel introduit par l'Etat belge, partie civile, ne concerne en rien ATENOR.

Pour rappel, plus aucun autre dossier relatif à cette matière dans lequel ATENOR aurait été concernée ne reste ouvert auprès des Tribunaux.

ATENOR est une société de promotion immobilière cotée sur le marché d'Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR investit dans des projets immobiliers d'envergure répondant à des critères stricts en termes de localisation, d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Reuters ATE0.BR - Bloomberg : ATEB BB

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Stéphan Sonnevile SA, Administrateur délégué
ou Sidney D. Bens, Directeur Financier

] +32-2-387.22.99 - e-mail : info@atenor.be - www.atenor.be